



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Clavans en Haut Oisans

EN DATE DU 20 JUIN 2025 à 17H30

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 juin à 17h30, le Conseil Municipal de la commune de Clavans en Haut Oisans, s'est réuni sous la Présidence de M. TOMMASI Serge, Maire

Étaient présents : Jacques CHAPIRON, Marc CROSLAND, Sylvain GÂCHE, Gilbert GARNIER, Marie LECOT, Alain PELLORCE

Absents excusés : -Adrien GARNIER

Secrétaire de séance marc CROSLAND

Date de Convocation : Le 16 juin 2025

Nombre de Conseillers : En Exercice : 8 - Présents : 7 - Votants : 7

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

- AUTORISATION VIREMENT CHAPITRE A CHAPITRE NOMENCLATURE M57
- RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATIONS

● **OBJET: AUTORISATION VIREMENT CHAPITRE A CHAPITRE NOMENCLATURE M57**

Le budget 2025 a été voté sous la nomenclature M57.

A la différence de la M14, il n'existe pas de comptes réservés aux dépenses imprévues (022) en fonctionnement et en investissement.

Ainsi, en dehors du cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement, aucune prévision ne doit apparaître dans le budget 2025 sur les chapitres des dépenses imprévues (chapitre 022).

Cependant, l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, si la nécessité se présente, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal, autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) et à signer tout document afférant.

● **OBJET: RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE**

Les collectivités locales ont la possibilité d'avoir recours à une ligne de trésorerie afin de financer des besoins ponctuels de trésorerie et ceci rapidement et à très court terme (délai versement subvention, retard de paiements...)

M. Le Maire propose à l'assemblée, de solliciter le renouvellement de la mise à disposition d'une ligne de trésorerie de 50 000 euros pour une durée de 1 an.

Il précise que les crédits de trésorerie consentis par les établissements bancaires ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de la trésorerie,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des conditions proposées par la Caisse d'Epargne, décide de se donner la possibilité d'avoir recours à un crédit de trésorerie de 50 000 € d'une durée d'un an maximum.

Il autorise M. le Maire à signer le contrat de la Ligne de Trésorerie Interactive dont il présente les caractéristiques : un montant de 50 000€ (cinquante mille euros), pour une durée d'un an maximum.

Le taux (Base de calcul : exact/360) - Tirage €STER +marge de 0.68% €STER au 17/06/2025=1.94%

Le processus de traitement automatique pour le tirage et le remboursement se feront par crédit d'office, sans aucun montant minimum pour le tirage ni pour le remboursement. Le paiement des intérêts se fera chaque mois civil par débit d'office. Les frais de dossier s'élèveront à 0.40% €uros de la somme mise à disposition, soit 200 € prélevés en une seule fois.

QUESTIONS DIVERSES

◊ POINT SUR LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS, LE FCTVA, LA REDEVANCE CENTRALE DU FERRAND

Géothermie

Fond Chaleur : 20 026.50 €

Département Territoire : 17 724.00 €

DETR-ETAT : en attente 12 469.00 €

Travaux Equipement Rénovation Auberge du Savel :

CCO : en attente 20 000.00 €

FCTVA sur 2024 : 28 283.45 € sur l'Investissement (prévision Budget 2025=27 905 €)

GEG Centrale du Ferrand : 59 354.91 € prévision BP 2025= 49 946 € (redevance 2024)

◊ REPRISE TRAVAUX FORAGE GEOTHERMIE

L'entreprise a procédé aux mesures et sondages du 2^{ème} puit qui ne fonctionne pas normalement.

Il s'avère que le tube est pincé à quatre endroits et cet état risque de se dégrader dans le temps.

Un 3^{ème} puit était prévu mais n'a pas pu être foré en raison des aléas du chantier en novembre.

Les travaux devraient être finalisés en courant de la semaine prochaine.

◊ AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE SUR CLAVANS LE BAS

Une première réunion de travail concernant les mutations envisagées sur le foncier, s'est déroulée le 16 juin, en présence du notaire, du géomètre de la commune, des propriétaires concernés et des élus disponibles.

Les principes devant guider la séparation des biens ont été abordés avec une attention particulière de la part des personnes assermentés (notaire et géomètre).

Une deuxième rencontre, cette fois en présence du conseil architectural de Sens Montagne et du géomètre, s'est tenue le lendemain au sujet du planning des travaux à arrêter. Ces informations nous sont nécessaires afin de bloquer les subventions sollicitées.

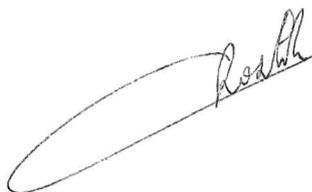
◊ EMBAUCHE POUR BESOIN OCCASIONNEL AUX SERVICES TECHNIQUES

Un agent supplémentaire a été recruté sur un mi-temps jusqu'à la mi-août afin de permettre de rattraper le retard accumulé sur les missions du service technique suite aux arrêts maladie de ces cinq derniers mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures

Bon pour affichage

Le secrétaire de séance, Marc CROSLAND



Le Maire Serge TOMMASI

